

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 25-337-1924 portant renouvellement du mandat d'un membre titulaire et nommant trois membres suppléants du Conseil d'administration.

n° 25-337-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1924

Numéro JO
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro
30 décembre 1924

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules arrêtés du 1er décembre 1922 portant renouvellement pour deux années du mandat de M. Allard, membre titulaire du Conseil d'adminisration, attendu que ce mandat est expiré le 1er décembre 1924

Vule départ de la colonie de MM. Géneaud, Cremazv et Pasturaud, membres suppléants du Conseil d'administration,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le mandat de conseiller titulaire d administration de M. Allard, secrétaire général de la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien, licencié en droit , est renouvelé pour une période de deux ans à compter du 1er décembre 1924. Art. 2 .
— de Laage de Meux, agent de la compagnie des messageries maritimes, Gaubert, directeur de la succursale de la banque de l'Indo-Chine et Rousset Bert, directeur des S Salines ü Djibouti sont nommes pour une période de deux ans à compter du 23 décembre 1924, membres suppléants du conseil d'administration. Art. 3 . — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera e inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.